



## succession et patrimoine

Par **joguy**, le **14/02/2022** à **18:19**

Bonjour,

Mon frère et ma belle soeur vivaient avec ma mère usufruitière (maison + terrains). Au décès de mon frère ma mère a été placée en Unité soins longue durée soit de juillet à décembre 2021. Fin décembre 2021, ma mère est décédée. Durant cette période, ma belle soeur vivant dans la maison de ma mère doit-elle contribuer aux charges (EDF, Eau, Impôts fonciers, ...) et pourquoi pas également une contribution de loyer ? sachant que le revenu mensuel retraite était de 900 € et le coût du séjour de 2.700 €.

Dans l'attente de vous lire.

Avec mes remerciements.

Par **amajuris**, le **14/02/2022** à **18:33**

bonjour,

votre mère usufruitière, pouvait héberger à titre gratuit votre belle soeur y compris pendant son séjour à l'hôpital, cela ne concernait pas le ou les nus-proprétaires.

je suppose que votre belle-soeur a quitté la maison depuis le décès de votre mère.

salutations